

# CENTRES DE DÉVELOPPEMENT CHORÉGRAPHIQUE NATIONAUX (CDCN)

## Fiche Vie professionnelle

Centre national de la danse  
Ressources professionnelles  
+33 (0)1 41 839 839  
ressources@cnd.fr  
**cnd.fr**



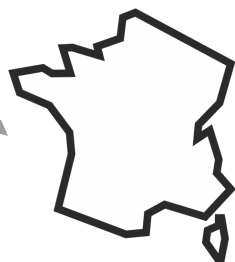
## SOMMAIRE

- p. 3 EN RÉSUMÉ...
- p. 4 MISSIONS
- p. 6 DIRECTION
- p. 7 FONCTIONNEMENT
- p. 8 CHIFFRES CLÉS
- p. 9 L'ASSOCIATION DES CENTRES DE DÉVELOPPEMENT CHORÉGRAPHIQUE NATIONAUX (A-CDCN)
- p. 10 PRÉSENTATION DES CENTRES DE DÉVELOPPEMENT CHORÉGRAPHIQUE NATIONAUX
- p. 13 LIENS ET DOCUMENTS UTILES

## EN RÉSUMÉ...

Un **label** du ministère de la Culture

**14 Centres de développement chorégraphiques nationaux (CDCN)**  
répartis sur le territoire national



### Villes d'implantation :

<a href="#">Avignon</a>	<a href="#">Remire - Montjoly</a>
<a href="#">Bordeaux</a>	<a href="#">Rennes</a>
<a href="#">Brest</a>	<a href="#">Roubaix</a>
<a href="#">Château-Thierry</a>	<a href="#">Strasbourg</a>
<a href="#">Dijon</a>	<a href="#">Toulouse</a>
<a href="#">Falaise</a>	<a href="#">Uzès</a>
<a href="#">Grenoble</a>	<a href="#">Vitry-Sur-Seine</a>
<a href="#">La Rochelle</a>	
<a href="#">Paris</a>	

Le premier CDC a été créé en 1995. En mars 2017, suivant le décret relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, les CDC deviennent les Centres de développement chorégraphique nationaux / CDCN.

### Les CDCN :

- inscrivent au centre de leur action le développement de la création chorégraphique et sa rencontre avec les publics,
- participent activement au soutien et à la mise en valeur de la création chorégraphique, notamment dans le cadre d'associations d'artistes ou du dispositif accueil studio, mais aussi en accompagnant la structuration professionnelle du secteur chorégraphique
- organisent la présence de la danse sur leur territoire et mettent en œuvre des outils pédagogiques et projets d'action culturelle favorisant le développement de la culture chorégraphique et son appropriation par de larges publics

Les CDCN sont dirigés par un directeur ou une directrice, professionnel du secteur chorégraphique, qui n'est pas un artiste en activité de création.



Les CDCN sont complémentaires des **Centres Chorégraphiques Nationaux (CCN)** qui développent principalement leur activité autour de la sensibilisation des publics à la culture chorégraphique et autour de la diffusion des œuvres, en apportant également un soutien à leur production.  
**+ d'infos : [fiche pratique du CN D sur les CCN](#)**

## MISSIONS (1/2)

### Historique

Le premier Centre de développement chorégraphique (CDC) a été créé en 1995, à Toulouse. D'autres structures, principalement des festivals de danse qui inscrivait au cœur de leur action la rencontre entre la création chorégraphique et les publics, ont ensuite rejoint le CDC de Toulouse.

En mars 2017, suivant le décret relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, les CDC deviennent les Centres de développement chorégraphique nationaux / CDCN.

### Aujourd'hui

**14 structures sont labellisées CDCN**, soutenues par les collectivités territoriales et l'État.

Les CDCN assurent un rôle de repérage des nouvelles esthétiques en danse.

Ils sont dirigés par un directeur ou une directrice, professionnel du secteur chorégraphique, qui n'est pas un artiste en activité de création.

Les CDCN portent une attention particulière à la diversité des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, à la parité homme/femme et aux droits culturels.

Les CDCN sont des établissements structurants de la vie chorégraphique nationale, de façon complémentaire avec les centres chorégraphiques nationaux (CCN).



Les Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN) font partie des **12 labels du spectacle vivant et des arts plastiques, attribués par le ministère de la Culture**. Les CDCN sont reconnus « *au titre d'une activité de création, production et diffusion de spectacles de danse* ».

Décret du 28 mars 2017

**Le cahier des missions et des charges relatif au label Centre de développement chorégraphique national est fixé par un arrêté du 5 mai 2017.**

## MISSIONS (2/2)

Les structures labellisées CDCN doivent répondre à 3 engagements

### Engagement artistique

#### Soutien à la création et à la diffusion

Les CDCN favorisent la présence de la danse, dans toute sa diversité, sur leur territoire d'implantation. Une programmation régulière ou des festivals sont proposés.

Une attention particulière est portée au repérage et à l'émergence d'artistes chorégraphiques.

Les CDCN accompagnent les artistes dans leur structuration et leur parcours.

#### Présence artistique

La résidence d'artiste associé (cf. circulaire du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences) renforce la présence durable des artistes au sein du CDCN, dans une logique d'ouverture et de diversité. Une convention portant sur une durée de 2 à 3 ans, renouvelable, fixe les engagements respectifs du CDCN et de l'artiste associé.

#### Le dispositif accueil-studio

Les CDCN accompagnent des chorégraphes et des compagnies dans leur démarche de recherche, de création, de production ou de diffusion, à travers des résidences dotées de moyens de production, ainsi qu'un soutien spécifique (administratif, technique...). Une attention particulière est portée à l'accueil d'équipes en début de parcours ou issues du territoire régional, tout en travaillant à l'accueil d'artistes d'envergure nationale ou internationale.

### Engagement culturel et territorial

Les CDCN développent une politique en matière de transmission de la culture chorégraphique et d'éducation artistique et culturelle, et assurent un rôle de lieu ressource pour la danse sur leur territoire.

Les CDCN proposent des actions de médiation et de diffusion, dans et hors les murs.

Ils sont des interlocuteurs pour la mise en place des schémas territoriaux d'éducation et d'enseignement artistique.

Ils relaient ou portent des dispositifs d'accompagnement de la pratique amateur et peuvent développer une offre d'enseignement en direction des amateurs.

### Engagement professionnel

Les CDCN proposent des formations en direction des professionnels de la danse.

Ils doivent contribuer à l'insertion des jeunes artistes chorégraphiques.

## DIRECTION

### Direction

Les CDCN sont dirigés par une personne ayant une expérience reconnue dans le secteur chorégraphique. Il s'agit d'un professionnel du secteur chorégraphique, qui n'est pas un artiste en activité de création.

La direction assume la conception et la responsabilité du projet artistique de la structure, en bénéficiant d'une totale indépendance de diffusion et de programmation.

#### Procédure de sélection du ou des dirigeant(s) de CDCN

- Publication d'un appel à candidatures, sur la base d'une note d'orientation préparée par l'État et les collectivités territoriales et validée par l'instance de gouvernance de la structure.
- Les candidats adressent un dossier incluant CV et lettre de motivation.
- Pré-sélection de 4 à 6 candidats, par un comité de sélection composé de représentants du ministère de la Culture, des collectivités territoriales et de représentants des organes de gouvernance du CDCN.
- Les candidats présélectionnés élaborent une proposition de projet artistique et culturel pour le CDCN, y compris dans ses traductions budgétaires et de fonctionnement.
- Audition des candidats présélectionnés par un jury composé de représentants du ministère de la Culture, des collectivités territoriales et de représentants des organes de gouvernance du CDCN.
- La délibération du jury est validée par l'instance de gouvernance du CDCN.
- La nomination du directeur fait l'objet d'un agrément préalable du ministre de la Culture.



### Et la parité ?

Pour la nomination du ou des dirigeant(s), le CCN doit mettre en œuvre une procédure de sélection assurant l'égalité de traitement des candidats :

- **La présélection des candidats doit prendre en compte le principe de l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités de direction.**
- Le jury devant lequel sont présentés les projets doit être composé, dans la mesure du possible, d'un nombre égal d'hommes et de femmes.

[Article 5 du décret du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques](#)

L'État et les collectivités territoriales doivent être garants du respect des principes d'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités de direction et du renouvellement régulier des dirigeants dans les structures labellisées.

*« Ces principes sont essentiels pour favoriser une politique dynamique de rajeunissement, de parité, de diversification des projets artistiques et permettre aux jeunes générations et aux personnes de tous horizons d'accéder aux postes de direction ».*

[Circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques](#)

## FONCTIONNEMENT

### Structure

Les CDCN doivent être constitués sous une forme juridique qui leur permette de disposer d'une autonomie de gestion :

- un pouvoir de décision exercé par des organes propres,
- des moyens garantis par l'autonomie financière de la structure,
- une autonomie de recrutement et de gestion du personnel,
- une autonomie artistique.

### Convention

Une convention pluriannuelle d'objectifs, d'une durée minimale de 3 ans, est conclue entre le CDCN, l'État et les collectivités territoriales partenaires.

Cette convention précise :

- les activités du CDCN,
- ses engagements et leur traduction en indicateurs permettant une évaluation,
- les moyens mis à sa disposition.

### Moyens

Le CDCN dispose d'une équipe permanente professionnelle, placée sous l'autorité du directeur.

La structure doit disposer d'au moins un poste de cadre permanent en CDI, en plus du poste de direction.

Le CDCN doit disposer, soit de manière permanente, soit grâce à des partenariats formalisés :

- d'au moins un studio d'une surface supérieure à 140m<sup>2</sup>, équipé d'un plancher adapté,
- d'un accès à au moins un lieu de représentation,
- d'un équipement technique de base permettant la finalisation de créations (son, éclairage, audiovisuel),
- de bureaux pour l'activité administrative, accessibles aux compagnies en résidence,
- de moyens permettant la consultation de ressources relatives à la danse.

Le CDCN bénéficie d'un soutien financier de l'État et des collectivités territoriales partenaires. Ce soutien doit permettre d'assurer la pérennité du projet d'intérêt général porté par le CDCN.



### **Plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant**

Depuis janvier 2022, le versement des subventions par le ministère de la Culture est conditionné au respect des 5 engagements suivants :

- être en conformité avec les obligations du code du travail en matière de prévention contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel,
- créer un dispositif interne de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu,
- former la direction, les encadrants, la DRH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de violence et harcèlement sexistes et sexuels (VHSS),
- sensibiliser les équipes et organiser la prévention des risques,
- engager un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Communiqué de presse du ministère de la Culture



### **Évaluation et renouvellement de la convention**

Un an – ou au plus tard 6 mois – avant l'expiration de la convention pluriannuelle d'objectifs, la direction du CDCN présente une autoévaluation, sous la forme d'un bilan des actions développées et de la réalisation des objectifs. Cette autoévaluation est assortie des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

Ces 2 documents sont transmis au ministère de la Culture (DGCA et DRAC) et aux collectivités territoriales partenaires. À l'issue de cette procédure, les partenaires publics décident de demander, ou non, à la direction de leur proposer un projet de nouvelle convention.

## CHIFFRES CLÉS

Source : ACCN / les chiffres clés des CCN 2021

### Activités en 2021

Les 19 CCN ont proposé 1576 représentations en tournée dont 178 pièces de directeurs ou directrices.

39 pièces ont été créées.

191 compagnies ont bénéficié de l'accueil-studio.

Concernant la diffusion d'œuvres chorégraphiques sur le territoire des CCN, 640 représentations ont eu lieu et ont touché 127 897 spectateurs.

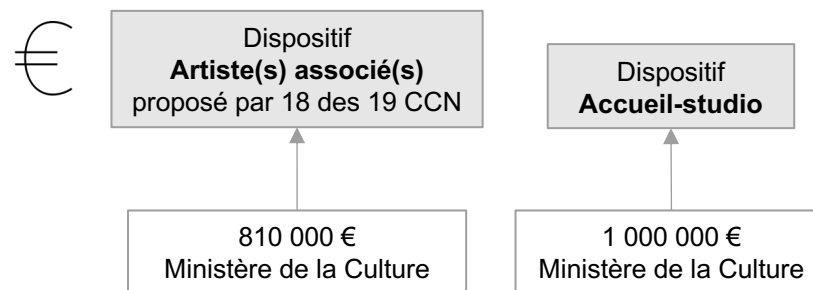
2 500 actions de sensibilisations ont eu lieu à destination de 80 000 bénéficiaires dont 18 500 scolaires.

500 offres de formation ont été proposées pour environ 5000 participants.

### Emploi en 2021

Les CCN ont décompté :

- 121 danseurs et danseuses permanents
- 719 danseurs et danseuses embauchés en CDD d'usage
- 20 danseurs et danseuses en contrat d'apprentissage
- 315 emplois administratifs



Une circulaire du ministère de la Culture du 15 janvier 2018 fixe les moyens financiers pour les structures labellisées et les modalités du soutien de l'État.



# L'ASSOCIATION DES CENTRES DE DÉVELOPPEMENT CHORÉGRAPHIQUE NATIONAUX (A-CDCN)

L'association des Centres de développement chorégraphique nationaux (A-CDCN) a pour objectif d'organiser des échanges et des débats entre les équipes des CDCN, autour des missions qui leur sont confiées par l'État et de susciter entre ces CDCN des réflexions, des actions et des travaux, propres à promouvoir et à dynamiser leur réseau.

Ces réflexions sont mises en perspective avec le champ des politiques publiques en faveur du spectacle vivant, et nourrissent des dialogues avec un grand nombre d'acteurs de la vie culturelle.

## Mise en place d'actions communes au sein du réseau des CDCN

### • Coproductions communes

Chaque année, l'association des CDCN soutient un ou une chorégraphe pour la création, la production et la diffusion d'un spectacle (résidence de recherche et d'écriture, résidence technique, promotion auprès des médias et professionnels, tournée au sein des CDCN et apport financier).

En 2024, la bénéficiaire est Soa Ratsifandrihana.

### • Dispositif *La danse en grande forme*

Afin de répondre aux besoins de soutien à la production de grandes formes chorégraphiques (8 interprètes minimum), ce dispositif a été créé en 2019 et réunit, dans une mutualisation inédite, 12 structures des deux labels chorégraphiques (CDCN et CCN). Le dispositif, sous forme de biennale, laisse la possibilité au plus grand nombre de structures de le rejoindre.

Pour sa première édition, il a été doté d'un apport en production de 84 000 € et doit également garantir la diffusion des créations soutenues dans chacun des territoires des structures participantes (partenariats,...).

### • Outils communs d'éducation artistique et culturelle

Le réseau des CDCN a pensé et conçu des outils communs au réseau, qui, quotidiennement, viennent soutenir les actions des équipes et des médiateurs et médiatrices des CDCN (*Danses en kit*).

## Bureau de l'A-CDCN (au 11 décembre 2023)

- Présidente : Sandra NEUVEUT, La Briqueterie CDCN du Val-de-Marne
- Vice-président : Vinczent JEAN, Chorège, CDCN Falaise Normandie
- Trésorier : Laurent MEHEUST, Le Gymnase CDCN Roubaix – Haut-de-France
  
- Secrétaire Général : Thomas DA SILVA ANTUNES
- Chargée de coordination : Marie JACQUILLARD

## Adresse postale et contact

1 rue Victor-Hugo - 93507 Pantin Cedex  
contact@a-cdcn.fr



+ d'infos sur [le site de l'A-CDCN](#)

## PRÉSENTATION DES CENTRES DE DÉVELOPPEMENT CHORÉGRAPHIQUES NATIONAUX (1/3)

Par ordre alphabétique de ville d'implantation

### LES HIVERNALES / CDCN Avignon

18 rue Guillaume Puy  
84000 AVIGNON  
T 04 90 82 33 12  
Mél : [accueil.hivernales@orange.fr](mailto:accueil.hivernales@orange.fr)  
Site internet : [www.hivernales-avignon.com](http://www.hivernales-avignon.com)

- **Direction** : Isabelle MARTIN-BRIDOT
- **Artiste associé** : Massimo FUSCO

### LA MANUFACTURE / CDCN Nouvelle-Aquitaine Bordeaux La Rochelle

La Manufacture CDCN Nouvelle-Aquitaine  
à la manufacture de chaussures  
226 boulevard Albert 1<sup>er</sup>  
33800 BORDEAUX  
T 06 77 10 72 40  
[bordeaux@lamanufacture-cdcn.org](mailto:bordeaux@lamanufacture-cdcn.org)  
Mél : [bordeaux@lamanufacture-cdcn.org](mailto:bordeaux@lamanufacture-cdcn.org)  
Site internet : <https://www.lamanufacture-cdcn.org>

La Manufacture CDCN Nouvelle-Aquitaine  
à la chapelle St-Vincent  
20 Quater rue Albert 1<sup>er</sup>  
17000 LA ROCHELLE  
T 05 46 43 28 82  
Mél : [larochelle@lamanufacture-cdcn.org](mailto:larochelle@lamanufacture-cdcn.org)  
Site internet : <https://www.lamanufacture-cdcn.org>

- **Direction** : Stephan LAURET
- **Artiste associée** : Anne NGUYEN

### DANSE À TOUS LES ÉTAGES / CDCN ITINERANT EN BRETAGNE

60 rue du Château 29200 BREST  
10 rue Jean Guy 35000 RENNES  
T 02 99 31 30 13  
Mél : [contact@danseatouslesetages.org](mailto:contact@danseatouslesetages.org)  
Site internet : <https://www.danseatouslesetages.org>

- **Direction** : Natasha LE FRESNE
- **Artiste associé** : Sylvain PRUNENEC

### L'ÉCHANGEUR / CDCN Hauts-de-France

53 rue Paul Doucet  
02400 CHÂTEAU-THIERRY  
T 03 23 82 87 22  
Mél : [echangeur@echangeur.org](mailto:echangeur@echangeur.org)  
Site internet : <http://www.echangeur.org/>

- **Direction** : Christophe MARQUIS
- **Artiste associé** : Marc LACOURT

### LE DANCING / CDCN Dijon Bourgogne-Franche-Comté

6 avenue des Grésilles  
21000 DIJON  
T 03 80 73 97 27  
Mél : [info@ledancing.com](mailto:info@ledancing.com)  
Site internet : <https://www.ledancing.com>

- **Direction** : Frédéric SEGUETTE
- **Artiste associée** : DD DORVILLIER

## PRÉSENTATION DES CENTRES DE DÉVELOPPEMENT CHORÉGRAPHIQUES NATIONAUX (2/3)

Par ordre alphabétique de ville d'implantation

### CHOREGE / CDCN Falaise Normandie

8, rue Saint Jean  
14700 FALAISE  
T 02 31 90 25 54  
Mél : chorege@gmail.com  
Site internet : <https://chorege-cdcn.com/>

- **Direction** : Vincent JEAN
- **Artiste associé** : Loïc TOUZÉ

### TOUKA DANSES / CDCN Guyane

17 avenue Louis Caristan  
97354 REMIRE-MONTJOLY  
T 05 94 28 27 03 / 06 94 38 11 11  
Mél : toukadanses.cdcnguyane@gmail.com  
Site internet : <https://www.toukadanses-cdc-guyane.com/>

- **Direction** : Norma CLAIRE
- **Artiste associé** : Amala DIANOR

### LE PACIFIQUE / CDCN Grenoble Auvergne Rhône – Alpes

30 chemin des Alpains  
38100 GRENOBLE  
T 04 76 46 33 88  
Mél : contact@lepacifique-grenoble.com  
Site internet : [www.lepacifique-grenoble.com](http://www.lepacifique-grenoble.com)

- **Direction** : Marie ROCHE
- **Artiste associée** : Ivana MÜLLER

### LE GYMNASE / CDCN Roubaix Hauts-de-France

5 rue du Général Chanzy - CS 30453  
59058 ROUBAIX CEDEX 1  
T 03 20 20 70 30  
Mél : contact@gymnase-cdc.com  
Site internet : [www.gymnase-cdcn.com](http://www.gymnase-cdcn.com)

- **Direction** : Laurent MEHEUST
- **Artiste associé** : Sylvain HUC

### CDCN ATELIER DE PARIS

Cartoucherie - Route du Champ de Manœuvre  
75012 PARIS  
T 01 41 74 17 07  
Mél : info@atelierdeparis.org  
Site internet : [www.atelierdeparis.org](http://www.atelierdeparis.org)

- **Direction** : Anne Sauvage
- **Artiste associé** : Pierre PONTVIANNE

### LA PLACE DE LA DANSE / CDCN Toulouse-Occitanie

5 avenue Etienne Billières 31300 TOULOUSE  
T 05 61 59 98 78  
Mél : c.gaillard@laplacedeladanse.com  
Site internet : <http://laplacedeladanse.com>

- **Direction** : Rostan CHENTOUF au 1er février 2024
- **Artiste associée** : Julie NIOCHE

## PRÉSENTATION DES CENTRES DE DÉVELOPPEMENT CHORÉGRAPHIQUES NATIONAUX (2/3)

Par ordre alphabétique de ville d'implantation

### **PÔLE SUD / CDCN Strasbourg**

1 rue de Bourgogne  
67100 STRASBOURG  
T 03 88 39 23 40  
Mél : [infos@pole-sud.fr](mailto:infos@pole-sud.fr)  
Site internet : [www.pole-sud.fr](http://www.pole-sud.fr)

- **Direction** : Joëlle SMADJA
- **Artiste associée** : Leïla K

### **LA MAISON DANSE / CDCN Uzès Gard Occitanie**

2 place aux Herbes  
30700 UZES  
T 04 66 22 51 51  
Mél : [info@laison.cdcn.fr](mailto:info@laison.cdcn.fr)  
Site internet : <https://www.laison-cdcn.fr>

- **Direction** : Émilie PELUCHON
- **Artiste associée** : Marion CARRIAU

### **LA BRIQUETERIE / CDCN du Val-de-Marne**

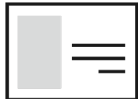
17 rue Robert Degert  
94407 VITRY-SUR-SEINE CEDEX  
T 01 46 86 17 61  
Mél : [accueil@alabriqueterie.com](mailto:accueil@alabriqueterie.com)  
Site internet : <https://www.labriqueterie.org/>

- **Direction** : Sandra NEUVEUT
- **Artiste associé** : Volmir CORDEIRO

## LIENS ET DOCUMENTS UTILES



- [Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, article 5](#)
- [Décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques](#)
- [Arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre de développement chorégraphique national »](#)
- [Association des Centres de développement chorégraphique nationaux \(A-CDCN\)](#)



FICHES PRATIQUES  
DU CND

Téléchargeables sur [cnd.fr](http://cnd.fr) :

- [Les Centres Chorégraphiques Nationaux \(CCN\)](#)

Pour toute question concernant cette fiche : [ressources@cnd.fr](mailto:ressources@cnd.fr)